



CONSEIL DU JURA BERNOIS

Rapport d'activités
2011

1. Table des matières

1. TABLE DES MATIÈRES.....	2
2. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU JURA BERNOIS MANFRED BÜHLER.....	5
3. ORGANES.....	7
3.1 BUREAU	7
3.2 PLÉNUM	7
3.3 SECTIONS.....	7
3.4 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	8
4. SÉANCES	9
4.1 SÉANCES PLÉNIÈRES	9
4.2 SÉANCES DES SECTIONS	9
4.3 SÉANCES DES GROUPES DE TRAVAIL ET DÉLÉGATIONS.....	10
5. SUBVENTIONS.....	11
5.1 SUBVENTIONS CULTURELLES	11
5.1.1. <i>Subventions périodiques annuelles.....</i>	<i>11</i>
5.1.2. <i>Subventions uniques aux projets.....</i>	<i>12</i>
5.2 SUBVENTIONS À PRÉLEVER SUR LE FONDS DE LOTERIE (FL)	14
5.2.1. <i>Bilan 2011.....</i>	<i>14</i>
5.2.2. <i>Subventions par genre de projets.....</i>	<i>14</i>
5.2.3. <i>Principaux projets soutenus</i>	<i>15</i>
5.3 SUBVENTIONS À PRÉLEVER SUR LE FONDS DU SPORT (FS)	16
5.3.1. <i>Bilan 2011.....</i>	<i>16</i>
5.3.2. <i>Subventions par genre de projets.....</i>	<i>16</i>
5.3.3. <i>Principaux projets soutenus</i>	<i>16</i>
5.4 ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES (FONDS DE LOTERIE – FONDS DU SPORT)	17
5.4.1. <i>Evolution du Fonds de loterie.....</i>	<i>17</i>
5.4.2. <i>Evolution du Fonds du sport.....</i>	<i>17</i>
6. NOMINATIONS	18
6.1 NOMINATIONS SELON LSTP 26	18
6.1.1. <i>Assemblée interjurassienne</i>	<i>18</i>
6.1.2. <i>Marché du lait</i>	<i>18</i>
6.1.3. <i>Commission interjurassienne pour la formation professionnelle en agriculture et en économie familiale (CFPAEF).....</i>	<i>18</i>
6.1.4. <i>Observatoire statistique de l'Arc jurassien (OSTAJ)</i>	<i>18</i>
6.1.5. <i>Musée jurassien d'art et d'histoire.....</i>	<i>18</i>
6.1.6. <i>Musée jurassien des arts.....</i>	<i>18</i>
6.2 NOMINATIONS SELON OSTP 19 ET APPARENTÉES	19
6.2.1. <i>Vice-chancellerie</i>	<i>19</i>
6.2.2. <i>Inspection scolaire.....</i>	<i>19</i>
6.2.3. <i>Unité francophone OACOT</i>	<i>19</i>
6.3 AUTRES NOMINATIONS	19
6.3.1. <i>Groupe de suivi AEMO.....</i>	<i>19</i>
6.3.2. <i>Assainissement des eaux.....</i>	<i>19</i>
6.3.3. <i>Fondation de la Reine-Berthe.....</i>	<i>19</i>
6.3.4. <i>Commission cantonale de l'égalité.....</i>	<i>19</i>
6.3.5. <i>Commission cantonale du marché du travail (CCMT).....</i>	<i>19</i>
7. AUTRES ACTIVITÉS.....	20
7.1 AFFAIRES DU BUREAU.....	20
7.1.1. <i>Révision des règlements</i>	<i>20</i>
7.1.2. <i>Présentation du CJB.....</i>	<i>20</i>
7.1.3. <i>Autres affaires traitées par le Bureau.....</i>	<i>20</i>

7.2	AFFAIRES DE LA SECTION INST	20
7.2.1.	<i>Etude de l'AIJ</i>	20
7.2.2.	<i>Statu quo+</i>	20
7.2.3.	<i>Participation politique selon OStP 19</i>	20
7.2.4.	<i>Antenne interjurassienne de l'égalité</i>	21
7.2.5.	<i>Conseil national</i>	21
7.2.6.	<i>Autres affaires traitées par la section INST</i>	21
7.3	AFFAIRES DE LA SECTION ECO.....	21
7.3.1.	<i>Tourisme</i>	21
7.3.2.	<i>Région capitale suisse (RC-CH)</i>	21
7.3.3.	<i>Affaires du beco</i>	21
7.3.4.	<i>Marché du lait</i>	21
7.3.5.	<i>Autres affaires traitées par la section ECO</i>	21
7.4	AFFAIRES DE LA SECTION SAP	22
7.4.1.	<i>Planification hospitalière</i>	22
7.4.2.	<i>Hôpital du Jura bernois (HJB)</i>	22
7.4.3.	<i>Programmes d'occupation et d'insertion dans le cadre de l'aide sociale (POIAS)</i>	22
7.4.4.	<i>AEMO (Action éducative en milieu ouvert)</i>	22
7.4.5.	<i>Autres affaires traitées par la section SAP</i>	22
7.5	AFFAIRES DE LA SECTION JCE.....	23
7.5.1.	<i>Déléguée à la jeunesse</i>	23
7.5.2.	<i>Sous-commission de la jeunesse</i>	23
7.5.3.	<i>Autorités tutélaires</i>	23
7.5.4.	<i>Autres affaires traitée par la section JCE</i>	23
7.6	AFFAIRES DE LA SECTION POMFIN	24
7.6.1.	<i>Rencontre avec la FIN</i>	24
7.6.2.	<i>Fonds de loterie</i>	24
7.6.3.	<i>Fonds du sport</i>	24
7.6.4.	<i>Autres affaires traitées par la section POMFIN</i>	24
7.7	AFFAIRES DE LA SECTION INS	24
7.7.1.	<i>Loi sur l'école obligatoire (LEO)</i>	24
7.7.2.	<i>Lignes directrices pour la scolarité obligatoire</i>	24
7.7.3.	<i>ceff – localisation du commerce</i>	24
7.7.4.	<i>Formation ES en soins infirmiers</i>	25
7.7.5.	<i>Tests commerciaux payants dans les écoles de métiers</i>	25
7.7.6.	<i>Résolution AIJ n°76</i>	25
7.7.7.	<i>Mesures d'économies</i>	25
7.7.8.	<i>Conférences politiques intercantionales (HES-SO/HE-Arc ; HEP-BEJUNE ; CIIP)</i>	25
7.7.9.	<i>Bilinguisme</i>	25
7.7.10.	<i>Autres affaires traitées par la section INS</i>	25
7.8	AFFAIRES DE LA SECTION CULTURE	26
7.8.1.	<i>Subvention culturelles</i>	26
7.8.2.	<i>Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)</i>	26
7.8.3.	<i>Conception de politique culturelle générale</i>	26
7.8.4.	<i>CREA – arts de la scène</i>	26
7.8.5.	<i>Prix CJB</i>	26
7.8.6.	<i>Abbatiale Bellelay</i>	26
7.8.7.	<i>Budget 2012 et planification financière 2013-2015</i>	27
7.8.8.	<i>Autres affaires traitées par la section CULTURE</i>	27
7.9	AFFAIRES DE LA SECTION TTE.....	27
7.9.1.	<i>Transports publics</i>	27
7.9.2.	<i>Comités en faveur du rail</i>	27
7.9.3.	<i>Assainissement des eaux</i>	27
7.9.4.	<i>Liaison routière Vallon de Saint-Imier - Neuchâtel</i>	27
7.9.5.	<i>Autres affaires traitées par la section TTE</i>	27
8.	COLLABORATION AVEC LE CAF	28
8.1	SÉANCES COMMUNES	28
8.2	RELATIONS ENTRE LES SECTIONS	28
8.3	RELATIONS ENTRE LES BUREAUX ET LES SECRÉTARIATS GÉNÉRAUX.....	28
8.4	AUTRES DOSSIERS.....	28

9.	PARTENARIAT DIRECT ET CONTACTS AVEC LES VOISINS.....	29
9.1	PARTENARIAT DIRECT (LSTP. 28).....	29
9.2	RELATIONS AVEC LES VOISINS (LSTP. 27).....	29
10.	COMMUNICATION	30
11.	CONCLUSION.....	31
12.	ABRÉVIATIONS	33
13.	ANNEXES	34

2. Rapport du président du Conseil du Jura bernois Manfred Bühler

Redoutée ou attendue avec impatience, la séance du plénum du Conseil du Jura bernois du 25 mai 2011 a posé des jalons très importants dans le cadre du dossier de l'avenir institutionnel de la région. Après deux ans de travaux internes pour analyser le rapport final de l'Assemblée interjurassienne du 4 mai 2009, le temps était venu pour l'organe représentatif du Jura bernois de se positionner sur les pistes et recommandations faites aux cantons.

Lors de cette séance qui fut un point culminant de son activité en 2011, le Conseil du Jura bernois a donné sa préférence à un avenir au sein du canton de Berne en soutenant par 17 voix contre 7 l'option du statu quo+ par rapport au projet de canton à six communes. D'autre part, il n'a pas fermé la porte à une votation populaire, mais posé comme condition que celle-ci puisse véritablement mettre fin au conflit jurassien et invité les gouvernements des cantons de Berne et du Jura à présenter des modalités de vote avant de donner un avis définitif.

Malgré le caractère sensible du dossier institutionnel et les enjeux liés à la position que le Conseil du Jura bernois était appelé à donner lors de cette séance, les débats se sont déroulés de manière sereine et ouverte. Sous la direction de Willy Sunier, qui dirigeait sa dernière séance avant de transmettre le flambeau au soussigné, les membres du plénum ont montré – une fois de plus – le sérieux de leur travail et leur capacité à oeuvrer de manière constructive pour l'avenir de la région.

Hormis le dossier institutionnel, le Conseil du Jura bernois a également traité de nombreux autres thèmes, dont notamment l'élaboration de la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles, qui a donné lieu à des discussions nombreuses et intenses avec la Direction de l'instruction publique. Ces échanges ont été très constructifs puisque la première mouture du projet, qui péjorait la situation du Jura bernois, a pu être corrigée pour même renforcer les prérogatives de notre région en matière culturelle. Sans statut particulier, le Jura bernois n'aurait pas eu les armes pour défendre sa spécificité en la matière.

Un autre dossier a en revanche donné lieu à des échanges nettement moins constructifs avec le Conseil-exécutif, à savoir la succession du vice-chancelier francophone qui a fait suite au départ à la retraite de M. Schwob. Dans ce cas particulier, le Conseil du Jura bernois n'a pas pu faire entendre correctement sa voix, le Conseil-exécutif n'ayant pas associé l'institution de manière appropriée à l'ensemble de la procédure de sélection. Cette expérience aura toutefois été l'occasion de clarifier les compétences et le contenu de la participation politique du Conseil du Jura bernois en matière de nominations.

Malgré cet épisode d'autant plus malheureux qu'il était du ressort de la Délégation du Conseil-exécutif aux affaires jurassiennes, le Conseil du Jura bernois a pu porter haut la voix du Jura bernois dans de nombreux dossiers et consolidé sa position d'institution de référence. La crédibilité de notre conseil s'est par exemple manifestée dans la reconduction de la participation des communes de la région au poste de déléguée interjurassienne à la jeunesse. La confiance témoignée montre que le Conseil du Jura bernois est à même de faire les bons choix pour mettre en place et pérenniser des projets utiles à la région.

En 2011, le Conseil du Jura bernois a par ailleurs entamé une série de présentations de son rôle et de ses activités dans les autres régions du canton. Son objectif est de sensibiliser les responsables politiques de l'ancien canton à la particularité du Jura bernois et à ses outils de participation politique nécessaires à la prise en compte des besoins de la minorité linguistique. Ces rencontres ont permis de nouer des contacts intéressants et de renforcer les liens entre le Jura bernois et le reste du canton. Cet objectif est conforme à la lettre et à l'esprit de l'article 5 de la Constitution cantonale, qui constitue la base du statut particulier du Jura bernois et donc de l'existence du Conseil du Jura bernois. La perte de l'unique siège occupé par le Jura bernois au Conseil national lors des élections du 23 octobre a du reste montré la nécessité de sensibiliser sans relâche la partie alémanique du canton aux besoins spécifiques de la minorité francophone.

Avant de conclure, je tiens encore à relever l'engagement exemplaire du personnel administratif du conseil, en premier lieu du secrétaire général Fabian Greub, mais aussi de Mesdames Aurélie Guillon et Catherine Chapuis. Sans le soutien essentiel de cette équipe motivée, l'institution ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Avant de passer le témoin de la présidence à fin mai 2012, je souhaite que le Conseil du Jura bernois puisse continuer à remplir sa mission de manière aussi crédible et constructive qu'il l'a fait jusqu'ici.

3. Organes

3.1 Bureau

Du 1^{er} janvier au 31 mai, le Bureau du CJB est composé de :

Willy Sunier	Président	PLR
Manfred Bühler	Vice-président	UDC
Jean-Pierre Aellen	1er assesseur	PSA
Christophe Gagnebin	2 ^e assesseur	PS

Du 1^{er} juin au 31 décembre, le Bureau du CJB est composé de :

Manfred Bühler	Président	UDC
Jean-Pierre Aellen	Vice-président	PSA
Christophe Gagnebin	1er assesseur	PS
Willy Sunier	2 ^e assesseur	PLR

L'élection du Bureau a lieu lors de la séance du 25 mai à Nods et enregistre les résultats suivants :

Manfred Bühler	Élu à la présidence par 24 voix
Jean-Pierre Aellen	Élu à la vice-présidence par 16 voix et 8 bulletins blancs
Christophe Gagnebin	Élu au poste de 1 ^{er} assesseur par 23 voix et 1 bulletin blanc
Willy Sunier	Élu au poste de 2 ^e assesseur par 24 voix

3.2 Plénum

Aucune modification n'est enregistrée dans la composition du CJB en 2011. Le CJB compte quatre groupes et trois partis ne formant pas de groupes :

Groupe / parti	Membres	Chef de groupe
Groupe UDC	7	Jean-Michel Blanchard
Groupe autonomiste	6 (4 PSA / 1 AJU / 1 PDC-PLJ)	Hubert Frainier
Groupe PS	4	Francis Daetwyler
Groupe PLR	3	Willy Sunier
Verts	2	-
PBD	1	-
PEv	1	-

La liste des membres du CJB au 31 décembre 2011 figure en annexe 1.

3.3 Sections

Une modification est enregistrée dans la composition des sections avec le remplacement, le 24 mars, de Walter von Kaenel par Jean-Jacques Schumacher au sein de la section Economie publique.

Section	Présidence	Vice-présidence
Institutions (INST)	Walter von Kaenel (PLR)	Hubert Frainier (PDC-PLJ)
Economie publique (ECO)	Etienne Klopfenstein (UDC)	Marcelle Forster (PS)
Santé publique et prévoyance sociale (SAP)	Antoine Bigler (PS)	Annelise Vaucher (PBD)
Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques (JCE)	Manfred Bühler (UDC)	Nicole Hofer (Verts)
Police, affaires militaires et finance (POMFIN)	Jean-Michel Blanchard (UDC)	Daniel Chaignat (Verts)
Instruction publique (INS)	Stéphane Boillat (AJU)	Tom Gerber (PEv)
Culture	Jean-René Moeschler (PSA)	Christophe Gagnebin (PS)
Travaux publics, transports et énergie (TTE)	Francis Daetwyler (PS)	Naomi Schnegg (UDC)

Les groupes et partis sont représentés comme suit :

Groupe / parti	Nb sièges dans les sections	Nb sièges/élu-e (moyenne)
Groupe UDC	20	2.86
Groupe autonomiste	17	2.83
Groupe PS	11	2.75
Groupe PLR	8	2.67
Verts	5	2.5
PBD	3	3
PEv	3	3

La représentation des groupes et partis est équitable. En ce qui concerne la représentation régionale, les élu-e-s du cercle électoral de La Neuveville ont au moins un siège dans toutes les sections, sauf la section Culture.

La composition des sections figure en annexe 2.

3.4 Secrétariat général

Le secrétariat général est composé de Fabian Greub (secrétaire général, 100%) et Aurélie Gouillon (secrétaire, 80%) jusqu'au 31 octobre. Aurélie Gouillon réduit son temps de travail à 60% dès le 1^{er} novembre et est secondée à 20% par Catherine Chapuis. Le secrétariat général occupe donc 3 personnes pour 1.8 poste EPT. Il est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat.

Aurélie Gouillon passe ses examens de 2^e année et commence la 3^e année d'une formation en cours d'emploi d'une durée de 4 ans, en vue d'obtenir un titre de bachelor à la Haute école de gestion de Neuchâtel. Elle obtient de réduire temporairement son taux d'occupation pour la période allant du 1^{er} novembre 2011 au 30 juin 2013, ce qui nécessite l'engagement d'une secrétaire à durée déterminée.

Le secrétariat général assure une présence avec voix consultative aux séances du plénum, des sections et des groupes de travail internes au CJB, dont il tient les procès-verbaux. Il exécute les tâches administratives qui lui sont confiées par le CJB (organisation des séances, correspondance, etc.), représente le CJB dans des groupes de travail régionaux cantonaux ou intercantonaux, étudie et prépare les affaires en vue des décisions, coordonne

la communication des travaux du plénum et renseigne le public sur les procédures de subventions et assume toutes les autres tâches prévues par le règlement du CJB.

En 2011, vu l'abondance et la complexité croissante des tâches ainsi que la difficulté de faire face dans les délais, le CJB écrit à la Chancellerie pour demander une augmentation de la dotation horaire du secrétariat général et une réévaluation de la classe de traitement du secrétaire général.

Le secrétariat général a également accueilli M. Marco Balascia (apprenti Chancellerie, 10 jours), Mme Mihaela Roxana Prisacariu (Université d'été de l'Institut du fédéralisme, 2 jours) et Mme Melina Heiniger (apprentie POM, 2 jours). Ils ont eu la possibilité de se familiariser avec le travail du secrétariat du CJB et d'assister à au moins une séance de plénum ou de section.

4. Séances

4.1 Séances plénières

Le CJB tient 12 séances plénières dont une séance commune avec le CAF. La participation moyenne aux séances plénières est de 21.67 membres (90.28 %). La liste des séances plénières figure en annexe 3.

4.2 Séances des sections

Bureau	13 (dont 2 conférences des présidents)
INST	11
ECO	4
SAP	5
JCE	4
POMFIN	12
INS	5
Culture	13
TTE	4
Total	71

En annexe 4 figurent des informations statistiques sur la participation aux séances du plénum et des sections.

La nouvelle pratique du Grand Conseil en matière de séances vespérales oblige le CJB à reporter de 18 à 20 heures ses séances de janvier et mars, afin de permettre à ses membres qui sont également députés de pouvoir siéger dans les deux organes. Cette situation n'est que partiellement satisfaisante mais elle est acceptée par le plénum.

En principe, les sections rencontrent une fois par année la Direction cantonale responsable des dossiers qui lui sont attribués.

Date	Section	Lieu	Membres du Conseil-exécutif
11 janvier 2011	Culture	Bienne	Bernhard Pulver
12 avril 2011	INST	Berne	DAJ (Ph. Perrenoud, B. Pulver, Ch. Neuhaus)
20 juin 2011	JCE	Tramelan	Christoph Neuhaus
15 août 2011	POMFIN	Sonceboz	Beatrice Simon (FIN)
19 septembre 2011	TTE	Bienne	Barbara Egger-Jenzer
17 octobre 2011	POMFIN	Sonceboz	Hans-Jürg Käser (POM)
28 octobre 2011	ECO	Tramelan	Andreas Rickenbacher
10 novembre 2011	SAP	Tavannes	Philippe Perrenoud

4.3 Séances des groupes de travail et délégations

Le CJB délègue ses membres dans divers organes régionaux, cantonaux, intercantonaux ou transfrontaliers :

Organe	Délégué-e(s) du CJB
Association seeland.biel/bienne	F. Daetwyler
Centre CERAS, La Chaux-de-Fonds	A. Bigler
Comité de pilotage assainissement Jura bernois	M. Forster
Commission cantonale du marché du travail	C. Gagnebin
Commission sécurité canton-communes	W. Sunier
Conseil d'administration CIP	C. Gagnebin
Conseil de fondation AAEB	J.-J. Schumacher
Conseil de fondation Mémoires d'Ici	F. Daetwyler, C. Gagnebin, A. Vaucher
Conseil de fondation FRI	T. Gerber, P. Mercerat
Conseil de fondation Reine-Berthe	F. Daetwyler
Conseil de la CIIP (jusqu'à sa suppression)	S. Boillat
Conseil de la formation professionnelle	C. Gagnebin
Conseil des transports	F. Daetwyler
Coordination RCJU-CJB « déléguée jeunesse »	M. Bühler
CTJ (Commission)	H. Frainier, C. Gagnebin
CTJ (Conseil)	J.-P. Aellen, D. Chaignat, F. Daetwyler
Députation francophone	M. Bühler
Groupe de coordination Sport interjurassien	W. Sunier
Groupe de portage contournement la Chaux-de-Fonds	F. Daetwyler
Groupe de suivi AEMO	A. Bigler, P. Gasser
Groupe de travail Abbatale	A. Bigler, E. Klopfenstein, J.-R. Moeschler
Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien	P. Mercerat (suppléant F. Daetwyler)
Région capitale suisse	F. Daetwyler
Sous-commission jeunesse du Jura bernois	M. Bühler, N. Hofer

5. Subventions

Le CJB octroie, à la place des Directions cantonales compétentes, les subventions cantonales aux activités culturelles en lien avec le Jura bernois. Il statue également sur les demandes de subventions cantonales à prélever sur le Fonds de loterie ou sur le Fonds du sport, lorsqu'elles proviennent du Jura bernois ou ont un lien étroit avec lui.

5.1 Subventions culturelles

5.1.1. Subventions périodiques annuelles

En 2011, le CJB verse aux institutions culturelles des subventions pour un montant total de **1'550'806** francs, soit une baisse de 13'285 francs par rapport à 2010 (-0.8 %). Cette baisse s'explique principalement pour des raisons comptables liées à la disparition de la ligne budgétaire « Patrimoine bernois ». La subvention à cette association est désormais totalement imputée au budget cantonal, alors que l'enveloppe du CJB contribuait à une partie des frais jusqu'en 2010. Outre Espace Noir, qui n'a pas sollicité de soutien au titre des mesures incitatives pour les centres culturels d'importance régionale en 2010 déjà, le Café-théâtre de la Tour de Rive y a également renoncé en 2011. Enfin, l'association Agora a informé de la cessation de ses activités et ne sollicitera en principe plus le budget du CJB.

Mémoires d'Ici a connu une augmentation consécutive à son déménagement (principalement due à une augmentation du loyer). Un effort a été fait en faveur du Musée jurassien d'art et d'histoire, qui a accru ses prestations suite au renouvellement complet de son exposition permanente. A Saint-Imier et Moutier, les autorités ont augmenté la subvention aux centres culturels, ce qui a provoqué une adaptation automatique en vertu du principe de subsidiarité.

La liste des institutions soutenues par le CJB en 2011 est la suivante (en gras les modifications par rapport à 2010) :

Institutions	2011	2010
Prix Bibliomedia, Lausanne	250	250
Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens	1'000	1'000
AROLE - Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse	1'000	1'000
AGORA groupe d'animation, Tramelan	0	1'000
Union des chanteurs jurassiens	1'350	1'350
ARTOS - Association Romande Technique Organisation Spectacle	2'000	2'000
FCMA - Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles	3'000	3'000
Arts, Culture et Loisirs (ACL) Sonceboz-Corgémont	4'200	4'200
Théâtre de l'Atelier, Reconvilier	5'000	5'000
Fondation Ankli pour le Martinet, Corcelles	5'000	5'000
Fondation du Banneret Wisard, Grandval	5'000	5'000
Société des amis du théâtre (SAT) La Neuveville	6'000	6'000
Regio'BD (Tram'labulle)	6'000	6'000
Atelier de Bruxelles	6'000	24'000
Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts	7'500	7'500
CORODIS - Commission romande de distribution des spectacles	8'000	8'000
Musée du Tour automatique et d'histoire, Moutier	10'000	9'000
Espace Les Halles, Porrentruy	10'000	10'000
Association Label+ Théâtre romand	10'000	10'000
Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur	10'500	10'500

Musée de La Neuveville	12'000	12'000
Associations des lanternes magiques du Jura bernois	13'000	13'000
Centre d'animation La Neuveville	14'000	14'000
Espace noir, Saint-Imier	15'000	15'000
Société Jurassienne d'Emulation	16'000	16'000
Fédération jurassienne de musique (y.c. formation des jeunes)	18'000	18'000
Café-théâtre de la Tour de Rive, La Neuveville	18'000	18'000
Musée de Saint-Imier	22'000	22'000
Coopérative Le Royal, Tavannes	25'000	25'000
CEJARE - Centre jurassien d'archives et de recherches économiques	25'000	25'000
Bibliothèque régionale de Tavannes	30'900	30'236
Bibliothèque régionale de La Neuveville	29'800	32'761
Bibliothèque régionale de Saint-Imier	35'400	33'670
Bibliothèque régionale de Moutier	37'400	37'074
Patrimoine bernois: part du Jura bernois	0	50'000
Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont	54'500	35'000
Atelier de gravure, Moutier	60'000	60'000
Coordination jeune public	60'000	60'000
Revue Intervalles, Prêles	60'000	60'000
Mesures spéciales centres culturels régionaux	61'306	64'660
Centre culturel de la Prévôté, Moutier	73'500	71'000
Centre de Culture et de Loisirs, Saint-Imier	77'500	72'500
Fondation Abbatiale de Bellelay	76'000	76'000
Musée jurassien des Arts, Moutier	100'000	100'000
Université populaire (Bibliobus)	114'200	121'609
Mémoires d'Ici, Saint-Imier	400'500	371'781
TOTAL	1'550'806	1'564'091

5.1.2. Subventions uniques aux projets

Le CJB dispose de deux fonds pour le soutien à des projets : budget pour l'encouragement des activités culturelles (montant fixé dans le cadre de la planification financière) et Fonds pour les actions culturelles (montant variable dépendant du bénéfice annuel de Swisslos et de la part du canton de Berne à ce bénéfice).

5.1.2.1. BUDGET DES PROJETS

Montant à disposition au 1.1.11	225'000.00
Subventions octroyées au 31.12.11	225'000.00
Solde non utilisé	0.00

5.1.2.1. FONDS POUR LES ACTIONS CULTURELLES (FAC)

Solde FAC 2010	65'974.55
Résultat FAC 2011	+277'000.00
Total à disposition 2011	342'974.55
Subventions octroyées au 31.12.11	-380'410.95
Résultat (reporté sur 2012)	-37'436.40

5.1.2.2. BILAN GLOBAL DE L'ENCOURAGEMENT DES PROJETS

Par rapport à 2010, les moyens à disposition sur le budget sont quasiment identiques. En ce qui concerne le FAC, les recettes sont en légère baisse. Les subventions accordées sont en hausse, car le solde FAC 2010 a permis d'enregistrer des dépenses supérieures aux recettes. Cela n'empêche pas le solde FAC 2011 d'être en négatif, ce qui n'est en principe pas toléré. Le CJB sera attentif à faire en sorte que cela ne se reproduise pas en 2012. Il convient toutefois de relativiser ce résultat négatif. En effet, le montant de 75'680 francs accordé à Evidanse/Fest'hiver dans le cadre d'un projet Interreg couvre les années 2011 et 2012 et est complété par une subvention équivalente du beco. Par souci de simplification, le FAC a versé la tranche de 75'680 francs en 2011 et le beco versera la même tranche en 2012, alors que chaque service aurait pu verser 37'840 francs chacune des deux années. Le solde FAC serait ainsi dans les chiffres noirs. De plus, afin de faciliter l'organisation d'Usinesonore, la subvention a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil-exécutif de façon anticipée en 2011 alors que le festival se tient en 2012. Les principaux soutiens vont à :

Projet	Discipline	Subvention
Stand'été, Moutier	Arts de la scène	125'000 ¹
Evidanse/Fest'hiver (projet Interreg)	Danse/jeune public	75'680 ²
Usinesonore, Malleray-Bévilard	Musique	70'000
Festival du Jura	Musique	30'000
Compagnie la Dérive, Moutier	Théâtre	30'000
Estivales musicales, Court	Musique	25'000
Film documentaire sur Revue TROU	Cinéma	20'000
Ensemble vocal d'Erguël, Saint-Imier	Musique	20'000
Ecole de musique du Jura bernois, achat instruments	Musique	19'973
Conspiration du sYphon, Bienne	Musique	18'920 ³
Exposition Simone Oppliger, Saint-Imier	Photographie	16'000
L'Odieuse compagnie, résidence à Moutier	Théâtre	10'000
Enquête photographique, X. Voirol	Photographie	10'000
Film documentaire, M. Wälti	Cinéma	10'000

5.1.2.3. SOUTIEN AUX ACTIVITÉS CULTURELLES : TOTAL

Le soutien du CJB aux activités culturelles en 2011 se monte à 2'156'216.95 francs (2010 : 2'273'421.35 francs, dont 200'000 francs de subvention extraordinaire à Mémoires d'Ici).

¹ Montant total de la subvention : 150'000, dont 25'000 ont été versés en 2010

² Subvention totale de 151'360 francs répartis entre 2011 et 2012. La moitié est versée par le FAC en 2011, l'autre moitié par le beco en 2012

³ Subvention totale de 37'840 francs, dont 18'920 francs versés sur préavis du CAF. Décision prise en 2010, subvention versée en 2011.

5.2 Subventions à prélever sur le Fonds de loterie (FL)

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 20'000 francs. Pour les sommes au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

5.2.1. Bilan 2011

Solde Fonds de loterie 2010 ⁴	5'120'581.50
Recettes Fonds de loterie 2011 (5.3%)	+ 1'647'482.00
Dépenses 2011 ⁵	- 2'281'390.00
Total 1 : avoir brut à disposition 2011	4'466'673.50
Engagements 2006-2011 ⁶	- 2'198'308.00
Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.2011	
Solde reporté sur 2012	<u>2'288'365.50</u>
Engagements 2011 ⁷	1'103'090.00

En 2011, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 1'103'090 francs (2010 : 1'723'259 francs). Ces engagements sont inférieurs aux recettes de près de 500'000 francs. Le solde à disposition reporté en 2012 connaît par conséquent un accroissement important en passant à près de 2.3 millions.

5.2.2. Subventions par genre de projets

Genre	Nombre	Montant octroyé 2011	Comparaison montant / projets 2010
Culture (projets d'investissements) – CULT	7	166'810.00	589'040.00 / 15 projets
Protection des monuments historiques – MH	6	473'000.00	709'000.00 / 9
Protection du patrimoine – PATR	2	51'300.00	50'475.00 / 2
Protection de la nature – NAT	1	3000.00	2'000.00 / 1
Protection de l'environnement - ENV	-	-	-
Secours en cas de catastrophe - CATA	-	-	-

⁴ Somme effective se trouvant sur le compte du CJB au 1^{er} janvier.

⁵ Sommes effectivement versées durant l'année sur présentation des décomptes finaux. Ces dépenses peuvent porter sur des projets ayant bénéficié d'une promesse de subvention dans les cinq dernières années.

⁶ Les engagements sont les promesses de subventions accordées durant les 5 années précédentes à des projets dont le décompte final n'a pas encore été produit.

⁷ Promesses de subventions octroyées durant l'année 2011 : ces promesses sont comptabilisées dans les dépenses si le projet a été achevé et a fait l'objet d'un versement sur présentation du décompte final et dans les engagements si le versement n'a pas encore eu lieu.

Aide au développement – DEV	1	24'000.00	200'000.00 / 1
Sciences et publications – SCI	6	13'400.00	31'850.00 / 4
Tourisme – TOUR	14	266'900.00	89'220.00 / 13
Transports publics - TP	-	-	-
Economie – ECO	-	-	-
Projets d'utilité publique ou bienfaisance – UPB	17	104'680.00	51'674.00 / 9
Subventions périodiques - PER ⁸	-	-	-
TOTAL	54	1'103'090.00	1'723'259.00 / 54

5.2.3. Principaux projets soutenus

Bâtiment Chicago à Moutier, propriétaire privé	335'000	MH ⁹
Bâtiment à Saint-Imier, propriétaire privé	255'000	MH
Comité d'organisation du 700 ^e , La Neuveville	150'000	CULT
Jura bernois Tourisme, Sentier-découverte région Saint-Imier	143'000	TOUR
Paroisse réformée, La Ferrière	60'000	MH
Commune bourgeoise, Orvin	60'000	MH
Bâtiment à Tavannes, propriétaire privé	44'000	MH
Patrimoine bernois, 7 projets Jura bernois 2011	41'400	PATR
Bâtiment à Moutier, propriétaire privé	32'200	MH
Croissance Afrique, Moutier, complexe scolaire au Togo	24'000	DEV ¹⁰
Bâtiment à La Ferrière, propriétaire privé	22'000	MH
Association des fabricants de tête de moine, infrastructures touristiques à Bellelay et Saint-Imier	20'000	TOUR
Digger DTR, musée du déminage	17'000	UPB
Ski-Club Evillard, rénovation chalet des Prés d'Orvin	16'400	TOUR
Tour de Romandie, édition 2012	15'000	TOUR
Centre de jeunesse régional, bus pour travail hors les murs	13'000	UPB
Municipalité Tavannes, place de jeux	11'490	UPB
Trial des nations 2012, Moutier	10'000	TOUR
Association Plans-fixes, film Rolf Bloch	10'000	UPB

⁸ Aucune institution bénéficiant de subventions périodiques ne se situant dans le Jura bernois, l'enveloppe du CJB ne verse aucune contribution. Toutefois, le versement des subventions périodiques a lieu avant calcul des enveloppes. Par conséquent, le CJB « contribue » dans les faits à hauteur de 5.3% du total annuel.

⁹ Montant préavisé en 2011 et soumis au Conseil-exécutif pour ratification en 2012 (ne fait pas partie du bilan comptable des points 5.2.1. et 5.2.2.)

¹⁰ Projet déposé par l'intermédiaire de la Fédération interjurassienne de coopération et de développement

5.3 Subventions à prélever sur le Fonds du sport (FS)

5.3.1. Bilan 2011

Solde Fonds du sport 2010 ¹¹	1'192'986.69
Recettes Fonds du sport 2011 (5.3%)	+ 685'960.00
Dépenses 2011	- 678'698.70
Total 1 : avoir brut à disposition 2011	1'200'247.99
Engagements 2006-2011	- 225'327.00
Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.11	
Solde reporté sur 2012	<u>974'920.99</u>
<i>Engagements 2011</i>	<i>268'588.70</i>

En 2011, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 268'588.70 francs (2010 : 714'796.15 francs). Les dépenses sont donc inférieures aux recettes de plus de 400'000 francs. Le solde à disposition reporté en 2012 connaît par conséquent un accroissement important en passant de 550'000 à près de 975'000 francs.

5.3.2. Subventions par genre de projets

Genre	Nombre	Montant octroyé 2011	Comparaison montant / projets 2010
Construction et entretien d'installations	9	66'660.00	336'590.00 / 9 projets
Acquisition et réparation de matériel	35	64'660.00	189'770.00 / 36
Manifestations sportives	28	68'000.00	91'000.00 / 36
Cours des associations	2	32'840.00	25'640.00 / 2
Mesures particulières de promotion du sport	5	36'428.70	71'796.15 / 8
TOTAL	79	268'588.70	714'796.10 / 91

5.3.3. Principaux projets soutenus

Tennis-Club Malleray-Bévilard, rénovation des courts	33'950
Association de football Berne-Jura, cours 2009-2010	24'570
Associations sportives intercantionales, cours 2011	21'625
Bordée de Tribord, la Neuveville, achat de matériel	13'070
Association de gymnastique du Jura bernois, cours 2009-2010	8'270
Patinoire de Tramelan, réparation douches	7'510
Association jurassienne de football, équipes juniors Team Jura	7'500
FSG Saint-Imier, réfection piste de saut et douches	6'930

¹¹ Pour les explications sur les différentes lignes du décompte, voir le chapitre correspondant pour le Fonds de loterie (chapitre 5.2.1)

Gymnaestrada, groupe Jura bernois
Hockey-Club Tramelan, achat de matériel

5'500
5'480

5.4 Evolution des subventions octroyées (Fonds de loterie – Fonds du sport)

FONDS DE LOTERIE

Année	Nombre de projets	Montant
2007	35	726'260.00
2008	42	1'259'648.00
2009	67	2'773'539.50
2010	54	1'723'259.00
2011	54	1'103'090.00

FONDS DU SPORT

Année	Nombre de projets	Montant
2007	66	534'407.00
2008	70	398'760.00
2009	97	908'668.60
2010	91	714'796.10
2011	79	268'588.70

5.4.1. Evolution du Fonds de loterie

L'année 2011 se caractérise par des engagements inférieurs aux recettes. Il convient toutefois de relativiser cette différence, puisque le CJB a pris lors de sa séance de décembre un engagement de 335'000 francs dans le domaine de la protection des monuments historiques. Or ce montant n'apparaît pas dans les comptes car il doit encore être ratifié par le Conseil-exécutif en 2012 pour que la décision entre en force. Sur les trois dernières années, les recettes et les engagements sont équilibrés, avec un pic de promesses de subventions en 2009 compensé par un recul en 2011.

L'enseignement à tirer est que les moyens suffisent pour faire face aux demandes et que les fluctuations par année sont importantes et dépendent souvent d'un ou deux grands projets. En ce qui concerne les recettes, l'année 2012 connaît une baisse de près de 85'000 francs. Depuis la création du CJB, chaque année a produit des recettes en baisse, mais jamais à un tel niveau. Le fait qu'il y ait eu de gros jackpots en 2009 et 2010 a peut-être produit des recettes plus importantes qui sont revenues à la normale en 2011, une année où le produit des placements de Swisslos a aussi subi un recul.

5.4.2. Evolution du Fonds du sport

La différence entre les engagements et les recettes est plus prononcée dans le Fonds du sport que dans le Fonds de loterie. Les mesures d'assainissement commencent à produire leurs effets, même si elles ne jouent qu'un rôle marginal. En effet, elles n'ont quasiment aucune influence sur l'achat de matériel, où presque le même nombre de demandes qu'en 2010 est déposé mais pour un montant total divisé par 3. Dans ce domaine, on peut postuler un effet de rattrapage dans les années 2009-2010, durant lesquelles plusieurs clubs et communes ont appris l'existence de soutien pour le matériel et ont envoyé les factures des 3 dernières années, ce qui n'est plus possible à présent.

Dans le domaine des constructions, les mesures d'économie jouent un rôle avec le passage du taux de 25 à 20%, voire 10% dans certains cas. Toutefois, les deux projets les plus importants de l'année ont bénéficié du taux de 20% et les projets à 10% (halles de gymnastiques et places de sport) sont de très petite ampleur. Le recul des dépenses dans ce secteur vient principalement de l'absence de grands projets. Cela pourrait s'expliquer par les incertitudes qui pèsent sur les finances communales, dont les autorités sont tentées de reporter à des jours meilleurs les grands travaux dans le domaine sportif.

6. Nominations

Le CJB dispose de compétences relatives à la nomination de personnes dans certains organes cantonaux, intercantonaux et transfrontaliers (LStP, art. 26). Il dispose aussi d'un droit de préavis concernant la nomination à certains postes de l'administration cantonale ayant une dimension stratégique importante pour le Jura bernois (OSTP art. 19). Il peut également déléguer sur demande des représentants dans des commissions, associations, groupes de travail, etc.

6.1 Nominations selon LStP 26

6.1.1. Assemblée interjurassienne

Le CJB désigne Mme Christine Gagnebin-Diacon, historienne et vice-rectrice du Gymnase français de Bienne, en tant que suppléante de M. Aldo Dalla Piazza pour faire partie du comité d'experts cantonaux chargés de participer à l'attribution du Prix de l'AIJ.

6.1.2. Marché du lait

Le CJB désigne MM. Martin Kohli et Thomas Wüthrich en tant que représentants du Jura bernois pour faire partie d'une commission interjurassienne sur la collaboration en matière d'économie laitière.

6.1.3. Commission interjurassienne pour la formation professionnelle en agriculture et en économie familiale (CFPAEF)

Le CJB désigne les représentant-e-s du canton de Berne à la CIFPAEF pour la période de fonction 2011-2014.

6.1.4. Observatoire statistique de l'Arc jurassien (OSTAJ)

Le beco propose au CJB d'être directement représenté au comité directeur de l'OSTAJ, et non plus par un membre de l'administration. Le CJB accepte et désigne Pierre Mercerat (suppléant : Francis Daetwyler).

6.1.5. Musée jurassien d'art et d'histoire

Le CJB reconduit les mandats de MM. Claude-Alain Künzi et François de Capitani en tant que représentants du canton de Berne au sein du Conseil de fondation.

6.1.6. Musée jurassien des arts

Le CJB désigne Mme Hélène Joye-Cagnard en tant que représentante du canton de Berne au Conseil de fondation.

6.2 Nominations selon OStP 19 et apparentées

6.2.1. Vice-chancellerie

Le CJB exerce son droit de participation politique dans la procédure visant à engager un successeur au vice-chancelier de langue française Michel Schwob. M. Michel Walthert est nommé par le Conseil-exécutif contre l'avis du CJB, qui avait marqué sa préférence pour un autre candidat.

6.2.2. Inspection scolaire

Le CJB renonce à se prononcer sur l'engagement d'un inspecteur scolaire, estimant que la procédure pour l'exercice de la participation politique n'a pas été respectée (information incomplète, délai trop court).

6.2.3. Unité francophone OACOT

Le CJB approuve la nomination de Mme Giovanna Munari Paronitti au poste de cheffe de l'Unité francophone de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT).

6.3 Autres nominations

6.3.1. Groupe de suivi AEMO

MM. Bigler et Gasser sont nommés en tant que représentants du CJB au groupe de suivi du projet-pilote AEMO Jura bernois

6.3.2. Assainissement des eaux

Suite au retrait de M. Jean-Pierre Rérat, le CJB n'était plus représenté officiellement au sein du comité de projet Assainissement des eaux du Jura bernois. Il désigne Mme Marcelle Forster, qui est présidente du comité et membre du CJB.

6.3.3. Fondation de la Reine-Berthe

Le CJB reconduit M. Francis Daetwyler dans sa fonction de représentant du canton de Berne au conseil de la Fondation de la Reine-Berthe.

6.3.4. Commission cantonale de l'égalité

Le CJB désigne M. Florent Cosandey en tant que représentant du Jura bernois au sein de la commission cantonale de l'égalité.

6.3.5. Commission cantonale du marché du travail (CCMT)

Le CJB désigne MM. Christophe Gagnebin et Eric Ruedin en tant que représentants du Jura bernois à la CCMT.

7. Autres activités

7.1 Affaires du Bureau

7.1.1. Révision des règlements

Le plénum adopte en première lecture un projet de révision du Règlement du CJB, du Règlement d'organisation des séances plénières et du Concept de communication. Ces documents sont envoyés à la Chancellerie pour examen. Le plénum demande dans ce cadre l'inscription au budget de moyens pour l'indemnisation de la préparation des séances plénières ainsi que pour la participation aux séances de groupes.

7.1.2. Présentation du CJB

Le CJB écrit à divers organes politiques communaux et intercommunaux de la partie germanophone du canton en leur proposant une rencontre afin de se présenter courant 2012. Au 31 décembre, deux réponses négatives et une réponse positive ont été renvoyées.

7.1.3. Autres affaires traitées par le Bureau

Rapport annuel 2010 ; prise de connaissance des réponses du Conseil-exécutif et de l'ECO sur les objectifs de législature ; rejet d'une proposition du groupe libéral-radical de demander au Conseil-exécutif de renoncer à la suppression de la subvention à RJB ; participation à un groupe de travail sous la direction de la Chancellerie consacré à la définition des projets cantonaux pouvant prétendre à un subventionnement fédéral au titre de la nouvelle ordonnance sur les langues ; prise de position, conjointe avec le CAF, sur la langue des expertises mandatées par les offices AI du canton de Berne ; félicitations aux Conseillers aux Etats du canton de Berne pour leur élection.

7.2 Affaires de la section INST

7.2.1. Etude de l'AIJ

Après deux ans de travaux, le CJB prend position le 25 mai sur les conclusions de l'étude de l'AIJ sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne. Le CJB adopte par 22 voix et 2 abstentions son rapport final, dans lequel il a étudié les résultats, opportunités et limites du statut particulier, les deux pistes que l'AIJ juge à même de résoudre politiquement le conflit jurassien, plusieurs rapports complémentaires (groupe de minorité AIJ, séances d'information de l'AIJ, analyse différenciée du budget de l'entité à 6 communes et étude sur les relations entre Bienne et le Jura bernois) ainsi que les avantages et inconvénient d'un vote populaire sur l'avenir de la région. Le CJB s'est prononcé à bulletin secret en faveur de la piste du statu quo+ par 17 voix contre 7. Enfin, c'est à l'unanimité que le CJB entre en matière sur un vote à condition qu'il permette de régler politiquement le conflit jurassien. Le CJB suspend sa décision définitive jusqu'à l'examen des modalités.

7.2.2. Statu quo+

Le CJB écrit au Conseil-exécutif pour lui présenter ses réflexions au sujet du statu quo+ et demande de mettre en place un groupe de travail commun.

7.2.3. Participation politique selon OStP 19

Suite à la décision du Conseil-exécutif de ne pas tenir compte de son préavis dans la procédure d'engagement d'un vice-chancelier de langue française, le CJB regrette, conjointement avec le CAF, que la procédure n'ait pas été respectée et demande qu'elle soit

rediscutée. Le Conseil-exécutif répond en acceptant de rencontrer une délégation des deux conseils lors d'une réunion prévue en 2012.

7.2.4. Antenne interjurassienne de l'égalité

Par 11 voix contre 8 et 2 abstentions, le CJB soutient la prolongation du contrat entre les cantons de Berne et du Jura au sujet de l'Antenne interjurassienne de l'égalité. Lorsque le Conseil-exécutif décide de surseoir à la signature, le CJB lui rappelle son soutien. La prolongation est finalement décidée après la session du Grand Conseil sur le budget 2012, étant donné que la suppression du Bureau cantonal de l'égalité a été rejetée.

7.2.5. Conseil national

Suite aux élections fédérales du 23 octobre, le CJB confie un mandat à sa section Institutions en vue d'étudier des pistes permettant au Jura bernois de décrocher un siège lors des élections au Conseil national.

7.2.6. Autres affaires traitées par la section INST

Prise de position sur le projet de révision totale de la loi sur les droits politiques ; contrôle annuel du contrat de prestations de la FISTAT.

7.3 Affaires de la section ECO

7.3.1. Tourisme

Le CJB prend position, en coordination avec les milieux touristiques régionaux, sur la modification de la loi sur le développement du tourisme. Il rencontre en fin d'année les directions des offices du Jura bernois et du Jura en vue de s'informer de la mise en oeuvre du projet DOTI (Développement de l'offre touristique interjurassienne). Le CJB se prononce par ailleurs sur le crédit-cadre 2012-2015 pour la prospection du marché dans la région à faible tourisme de séjour Jura/3 Lacs.

7.3.2. Région capitale suisse (RC-CH)

Le CJB adhère à l'association en tant que membre sans droit de vote. Il est ainsi informé des projets menés par la RC-CH et peut donner son avis.

7.3.3. Affaires du beco

Le beco désigne en son secrétariat général une responsable des relations avec le CJB, afin d'améliorer l'information. Mme Barbara Nyffeler est à disposition pour assister aux séances de section. Cette décision fait suite à une intervention dans laquelle le CJB avait regretté un déficit d'information, en particulier sur les dossiers de politique régionale.

7.3.4. Marché du lait

Le CJB est associé aux contacts entre les cantons de Berne et du Jura en vue de mettre en place une commission chargée de proposer des mesures de soutien au marché régional du lait. Il désigne deux représentants du Jura bernois et demande une clarification du mandat.

7.3.5. Autres affaires traitées par la section ECO

Prise de connaissance d'une information d'UNIA Transjurane au sujet des heures d'ouverture des magasins ; prise de position sur la modification de la loi sur l'agriculture ; prise de position sur un crédit pour la réfection de la route et des chemins forestiers de la Montagne de Romont ; soutien au projet Jura'éole ; prise de position sur le programme cantonal de politique régionale 2012-2015 ; soutien à une demande de la FRI en vue de réaliser une étude sur l'adaptation de l'agriculture régionale au changement climatique ;

réponse à une lettre de l'Association Réseau équestre des Franches-Montagnes (AREF) concernant une demande de soutien régulier du canton de Berne ; prise de position sur la loi sur les chiens.

7.4 Affaires de la section SAP

7.4.1. Planification hospitalière

Le CJB prend position sur la planification hospitalière 2011-2014. La transformation de l'Hôpital de Moutier en centre de santé focalise l'attention dans le Jura bernois. Sur ce point, le CJB estime que ce n'est pas à la SAP de décréter une telle transformation, mais au Conseil d'administration de définir la stratégie en fonction du développement de l'hôpital. La SAP suit cette recommandation puisque, après avoir pris connaissance des chiffres de l'HJB qui montrent la viabilité du site de Moutier en tant qu'hôpital à part entière, elle revient sur sa position. Suite à certains raccourcis, le CJB est également appelé à préciser son avis lors de sa conférence de presse ordinaire qui suit celle où il a présenté son avis sur la planification.

7.4.2. Hôpital du Jura bernois (HJB)

Le CJB est interviewé dans le cadre d'une étude visant à définir la stratégie de l'Hôpital du Jura bernois dans le cadre du nouveau régime fédéral de financement des soins hospitalier. La section rencontre le Conseil d'administration de l'HJB à l'automne afin de prendre connaissance des résultats de l'étude et de la stratégie qui a été retenue.

7.4.3. Programmes d'occupation et d'insertion dans le cadre de l'aide sociale (POIAS)

Informé par la SAP de sa décision de confier le mandat pour les POIAS à Regenove à partir de 2012, le CJB relève que les axes principaux de sa recommandation ont été suivis, à savoir : périmètre propre au Jura bernois, structure professionnelle et implantée dans le Jura bernois, reprise prioritaire du personnel des services existants. De profonds désaccord entre la SAP et les organes qui organisent les POIAS et sont appelés à devenir sous-traitants de Regenove incitent la SAP à demander la médiation du CJB. Une séance avec les acteurs régionaux est organisée à la rentrée d'août et, après quelques échanges de courriers, un accord est trouvé pour la répartition des tâches entre Regenove et les sous-traitants. En octobre, le CJB informe la SAP que la médiation est terminée et qu'il accompagnera la mise en oeuvre en étant présent aux deux premières séances trimestrielles des partenaires en 2012.

7.4.4. AEMO (Action éducative en milieu ouvert)

Le CJB participe au groupe de suivi. A l'automne, il prend connaissance du rapport de l'AEMO et, constatant ses résultats allant au-delà de ses espérances, écrit à la SAP pour lui demander de pérenniser ce service après l'expiration de la période pilote de deux ans. La section organise sa séance annuelle avec la SAP dans les locaux de l'AEMO.

7.4.5. Autres affaires traitées par la section SAP

Envoi à la SAP d'une demande d'information de la section jurassienne de l'AVIVO – association de défense des (futur-e-s) retraité-e-s concernant les primes d'assurance-maladie dans le canton de Berne ; prise de position sur la révision de l'ordonnance sur les prestations d'insertion sociale ; précision apportée à l'Hôpital du Jura bernois au sujet de la stratégie de propriétaire du canton ; prise de position sur une ordonnance urgente sur l'introduction de la LAMal ; prise de position sur une révision urgente de l'ordonnance sur les soins hospitaliers ; prise de position sur une révision de l'ordonnance sur l'aide sociale.

7.5 Affaires de la section JCE

7.5.1. Déléguée à la jeunesse

L'année 2011 est marquée par les démarches pour prolonger, à partir de 2013, le contrat avec les communes portant sur le financement du poste occupé par la déléguée interjurassienne à la jeunesse. Un sondage montre qu'une très forte majorité de communes est prête à poursuivre le financement à un montant qui passera de 50 à 60 centimes par habitant. Un avenant au contrat est envoyé aux communes en décembre et la décision est prise de relancer en 2012 les communes qui n'ont jamais participé. Au 31 décembre, les 44 communes participantes ont quasiment toutes signé l'avenant ou manifesté leur intention de le faire. En ce qui concerne le financement cantonal, l'édiction d'une nouvelle ordonnance sur les prestations d'insertion sociale offrant une base légale pour le soutien à la déléguée, la charge de 25'000 francs annuels versés par la JCE est transférée à la SAP, qui voit sa participation passer de 25 à 50'000 francs à partir de 2012. Cette modification implique un travail important de réexamen des tâches de la déléguée en vue de la préparation du contrat de prestations entre le CJB et la SAP. Les coûts du poste de déléguée en 2011 sont de 44'463 francs pour un poste à 40% (traitement, charges sociales et frais divers). A la demande de la sous-commission jeunesse du Jura bernois, le CJB propose également au canton du Jura de lancer une procédure d'évaluation du poste de déléguée à la jeunesse.

7.5.2. Sous-commission de la jeunesse

Le CJB accorde une indemnisation transitoire aux membres de la sous-commission du Jura bernois en vue de sa transformation en commission à part entière, prévue dans la nouvelle ordonnance cantonale sur la jeunesse. Le CJB est consulté à deux reprises sur le projet d'ordonnance et lance les travaux en vue de l'édiction d'un règlement de la commission qui entrera en fonction en 2012.

7.5.3. Autorités tutélaires

Le CJB prend position sur le projet de loi cantonale portant introduction du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte. Lorsque le Conseil-exécutif revient sur sa proposition de cantonaliser les autorités tutélaires, il envoie une lettre pour critiquer ce retournement et demande, au cas où il serait confirmé par le Grand Conseil, le plein soutien de la JCE aux communes. En décembre, le CJB prend acte de la décision du Grand Conseil de cantonaliser les autorités et de la décision du Conseil-exécutif de localiser l'autorité du Jura bernois à Courtelary. Il demande à inscrire le poste de président de l'autorité dans la liste figurant à l'article 19 OStP.

7.5.4. Autres affaires traitées par la section JCE

Prise de position concernant la révision du plan sectoriel cantonal en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports ; prise de position concernant l'ordonnance sur la surveillance des institutions de prévoyance, des fondations et des caisses de compensation pour allocations familiales ; prise de position sur le projet de loi sur les parcs d'importance nationale et sur les sites du patrimoine naturel mondial ; prise de position sur le Projet de territoire Suisse ; lettre conjointe avec le CAF aux instances concernées concernant les places de stage pour les francophones au Ministère public des mineurs Jura bernois-Seeland ; prise de position sur la révision de la loi sur les communes (introduction du Modèle comptable harmonisé 2) ; soutien à une demande de projet Interreg en faveur de la jeunesse ; rencontre avec une délégation de la commune de Tramelan sur la thématique des parlements de la jeunesse.

7.6 Affaires de la section POMFIN

7.6.1. Rencontre avec la FIN

Le CJB rencontre pour la première fois depuis sa création la Direction des finances du canton de Berne. Le principe d'une périodicité biennale est approuvé, avec la possibilité d'organiser des réunions extraordinaires en cas de besoin. Le CJB bénéficie dès lors d'un contact direct avec l'ensemble des Directions cantonales.

7.6.2. Fonds de loterie

Le CJB est confronté en 2011 à plusieurs changements de pratiques en matière de subventionnement par le Fonds de loterie. Il a des échanges avec la POM dans le but de trouver des solutions adaptées aux besoins du Jura bernois.

7.6.3. Fonds du sport

Le CJB adopte en première lecture ses directives pour le Fonds du sport. Elles sont rendues nécessaires afin de préserver sa marge de manoeuvre dans le nouveau cadre légal marqué par une révision totale de l'ordonnance sur le Fonds du sport. Par ailleurs, le CJB participe avec la POM à une série de contrôles des subventions accordées. L'ensemble des bénéficiaires ont respecté les conditions d'attribution des soutiens financiers.

7.6.4. Autres affaires traitées par la section POMFIN

Réponse au Contrôle des finances concernant l'octroi d'une subvention à une dameuse pour le ski de fond ; lettres et courriels à divers requérants donnant des informations sur les possibilités des Fonds de loterie et du sport ; participation à une séance de l'AIJ consacré à la collaboration interjurassienne en matière de sport ; participation à une séance-bilan de la collaboration entre la Confédération, le canton du Jura et le CJB au sein de la Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD) ; prolongation du soutien au Tour de Romandie en 2012 ; soutien exceptionnel au Trial des nations à Moutier ; prise de position sur la modification de la loi sur le personnel.

7.7 Affaires de la section INS

7.7.1. Loi sur l'école obligatoire (LEO)

Le CJB prend position sur la révision partielle de la LEO, qui a pour principal objectif d'adapter le droit cantonal à l'harmonisation intercantonale des plans d'études (HarmoS, Convention scolaire romande, Plan d'études romand). A la demande de plusieurs organes francophones, dont le CJB, qui craignent pour le bilinguisme du canton, l'INS renonce à une base légale sur l'enseignement par immersion en anglais.

7.7.2. Lignes directrices pour la scolarité obligatoire

Le CJB adopte, conjointement avec le CAF, les lignes directrices qui font l'objet d'une révision périodique mais non annuelle. Il rappelle à cette occasion l'entrée en vigueur prochaine du PER, qui devra trouver sa traduction dans la prochaine révision.

7.7.3. ceff – localisation du commerce

Le CJB désigne le site de Tramelan dans le dossier de la localisation de la formation commerciale du ceff. Le CJB avait demandé une étude d'opportunités après avoir été convaincu que la formation commerciale dans le Jura bernois serait renforcée en étant dispensée sur un seul site. L'étude concluait en faveur de Tramelan sur les principaux critères.

7.7.4. Formation ES en soins infirmiers

Le CJB intervient auprès de l'INS pour demander l'ouverture d'une filière de formation ES en soins infirmiers à Saint-Imier, afin de répondre au besoin de personnel qualifié dans les institutions médico-sociales de la partie francophone et de Bienne. Le CJB écrit également à la HES-SO pour expliquer les raisons de sa demande. L'INS décide d'ouvrir une filière à la rentrée 2012.

7.7.5. Tests commerciaux payants dans les écoles de métiers

Le CJB demande l'interdiction du recours aux tests commerciaux payant de type Multicheck dans les procédures d'admission dans les écoles de métiers du canton de Berne. L'INS donne suite et décide d'une interdiction après une consultation des milieux concernés.

7.7.6. Résolution AIJ n°76

Après avoir été associé au groupe de travail chargé de préparer la prise de position, le CJB prend position favorablement sur une entrée en matière des cantons de Berne et du Jura au sujet de la résolution AIJ n°76 consacrée à la formation continue.

7.7.7. Mesures d'économies

Dans le cadre du programme cantonal d'économies proposé par le Conseil-exécutif, le CJB se prononce contre la suppression d'une heure d'école hebdomadaire en raison des engagements intercantonaux du canton par l'intermédiaire du PER. L'INS accepte de retirer cette mesure pour la partie francophone.

7.7.8. Conférences politiques intercantionales (HES-SO/HE-Arc ; HEP-BEJUNE ; CIIP)

Le CJB est confronté à une réticence de l'INS à lui fournir les informations nécessaires à la préparation des séances des conférences politiques intercantionales. Il intervient, conjointement avec le CAF, pour proposer un nouveau mode de collaboration permettant de rétablir la situation. Malgré tout, le CJB continue d'être associé aux décisions et prend position sur l'avant-projet de convention BEJUNE relative à la Haute école Arc, même si le délai est jugé très court. Le CJB est également informé, par l'intermédiaire d'un de ses membres, de la position de l'INS sur la réorganisation de la HEP-BEJUNE.

7.7.9. Bilinguisme

Le CJB accepte une nouvelle fiche sur le bilinguisme qui vient remplacer une ancienne version figurant dans son programme de législature commune avec le CAF pour les affaires de formation. Le CJB et le CAF postulent l'intérêt d'un développement des formations bilingues sur l'ensemble du territoire cantonal, en tant qu'offre complémentaire aux formations dans la langue maternelle et non en tant qu'offres de remplacement.

7.7.10. Autres affaires traitées par la section INS

Approbation de l'autorisation de dépenses 2011 en faveur de la HEP-BEJUNE ; approbation de l'autorisation de dépenses 2011 en faveur de la HE-Arc/HES-SO ; approbation de l'autorisation de dépenses 2011 pour les mandats bernois de la HEP-BEJUNE (cours organisés pour répondre à des exigences légales propres au canton de Berne) ; prise de position en faveur du maintien d'une région Jura bernois en matière d'orientation professionnelle ; prise de connaissance et accusé de réception d'une étude sur la localisation de l'Ecole de maturité spécialisée (EMSp) de Moutier ; prise de position sur la décision d'alterner à Bienne les vacances scolaires entre le système bernois et le système BEJUNE ; demande conjointe avec le CAF d'organiser une réunion avec les directions de la HE-Arc et de la HESB.

7.8 Affaires de la section CULTURE

7.8.1. Subvention culturelles

Pour le détail des subventions accordées, voir le chapitre 5. L'année 2011 se caractérise par une continuité des moyens à disposition pour le subventionnement des projets et une légère baisse pour les institutions.

7.8.2. Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)

Les travaux de préparation de la LEAC occupent une part importante des activités de la section Culture. Après une rencontre en janvier avec l'INS en vue d'éliminer certaines divergences, la consultation est lancée au printemps. Le CJB rejette le projet en raison de menaces sur la pérennité de son enveloppe budgétaire, ce qui pousse l'INS à le modifier afin de garantir que le Jura bernois continuera de bénéficier d'une enveloppe proportionnelle à l'ensemble des subventions culturelles accordées dans le canton. L'accord entre l'INS et le CJB est scellé publiquement lors d'une conférence de presse à laquelle assiste le secrétaire général adjoint de langue française. En fin d'année, le CJB commence à rencontrer certains organes concernés par la mise en oeuvre de la future LEAC (Conférence des maires, seeland.biel/bienne, Ville de Bienne, sous-commission des bibliothèques).

7.8.3. Conception de politique culturelle générale

En vue de la mise en oeuvre de la LEAC, le CJB décide de réviser son concept culturel. Il décide de lancer les travaux à l'occasion d'une rencontre avec les acteurs culturels régionaux le 28 janvier 2012. L'objectif est de tirer le bilan depuis la création du CJB en vue de proposer des améliorations et de présenter les nouveautés de la LEAC afin d'avoir un premier retour de la part des acteurs concernés.

7.8.4. CREA – arts de la scène

Le CJB prend connaissance en janvier de la réponse négative du Conseil-exécutif à sa demande de reconsidérer sa décision de ne pas participer financièrement au CREA. Suite à des demandes du Forum interjurassien de la culture, l'INS s'engage à présenter un projet de promotion des arts de la scène pour le Jura bernois. Le CJB délègue MM. Frainier et Greub à une séance d'information en septembre et est informé qu'il recevra des précisions sur les intentions de l'INS en février 2012. En parallèle, le CJB, approché par la Ville de Bienne qui sollicite son soutien au projet de transformation du Théâtre Palace en salle dédiée exclusivement aux arts de la scène, répond de manière positive.

7.8.5. Prix CJB

Le CJB remet pour la première fois trois distinctions à des acteurs culturels du Jura bernois pour mérites exceptionnels dans le domaine de la culture. La remise se fait dans le cadre d'une cérémonie publique au Domaine de Bellelay. Les lauréat-e-s sont : Antoine Joly (arts de la scène), Laurence Marti (histoire) et Yvan Vecchi (animation culturelle).

7.8.6. Abbatale Bellelay

Des travaux sont menés tout au long de l'année en vue de l'amélioration des infrastructures d'accueil de l'abbatiale de Bellelay et de la préparation du tricentenaire en 2014. En janvier et avril, deux rencontres avec les utilisateurs et autres organes intéressés par la mise en valeur du site confirment l'intérêt des acteurs concernés. Un groupe de travail composé de représentants du tourisme, de la commune de Saicourt et du CJB creuse des pistes pour améliorer l'accueil touristique. Le CJB accepte le principe d'un soutien à l'organisation d'une commémoration du tricentenaire et écrit au canton du Jura en vue de lui donner un caractère interjurassien. Les sections TTE, SAP et ECO sont associées au dossier.

7.8.7. Budget 2012 et planification financière 2013-2015

Le budget 2012 que le CJB envoie à l'INS ne contient qu'une progression mesurée des subventions accordées, du fait de la situation financière du canton. Seules quelques adaptations pour tenir compte de hausses accordées par les communes à des institutions sont prévues. La coupe linéaire de 10% sur le budget des projets est maintenue. En ce qui concerne le soutien aux projets (subventions uniques) dès 2013, l'INS propose une réduction budgétaire qui sera compensée par une hausse du Fonds pour les actions culturelles (FAC), ce qui obtient l'accord du CJB.

7.8.8. Autres affaires traitées par la section CULTURE

Prolongation du contrat de prestations avec la Fondation de l'Abbatiale de Bellelay ; préavis sur la subvention annuelle aux Archives de l'Ancien Evêché de Bâle ; préavis sur la représentation du canton de Berne au sein des organes dirigeants de l'Orchestre de la Suisse romande et de Bibliothèque pour tous ; déclaration d'intention en vue d'un soutien aux concerts organisés par les Jardins musicaux dans le cadre de leur partenariat avec le parc Chasseral.

7.9 Affaires de la section TTE

7.9.1. Transports publics

Le CJB prend position sur les scénarios de correspondances avec la mise en place du Concept Romandie, qui prévoit de faire partir de Bienne à une demi-heure d'intervalle les trains vers Lausanne et Genève. La question des correspondances entre le Jura bernois et la gare TGV de Belfort est également concernée. Le CJB prend en outre position, à l'attention de la TTE, sur le projet FAIF « Financement des aménagements et infrastructures ferroviaires », qui doit tenir de contre-projet à une initiative de l'ATE sur les transports publics.

7.9.2. Comités en faveur du rail

Le CJB est invité à adhérer au Comité du Loetschberg et au Comité « Liaison directe ». Il fait part de son soutien aux objectifs généraux de ces comités tout en décidant de ne pas adhérer formellement, étant donné qu'il fait confiance à la Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale et à l'association Oustrail pour la défense des intérêts du Jura bernois. La non-adhésion au Comité Liaison directe soulève quelques interrogations, notamment une lettre de la mairie de Moutier, à laquelle le CJB répond.

7.9.3. Assainissement des eaux

La section rencontre la présidente du comité de projet Marcelle Forster au moment où les démarches sont lancées en vue de sonder les communes sur leur intérêt. Les réponses étant peu enthousiastes, le CJB apprend à l'automne que le projet est abandonné.

7.9.4. Liaison routière Vallon de Saint-Imier - Neuchâtel

Le CJB est informée des variantes retenues pour le projet de contournement sud-est de La Chaux-de-Fonds, ainsi que des aménagements qui doivent améliorer la route cantonale depuis La Cibourg.

7.9.5. Autres affaires traitées par la section TTE

Prise de position sur le Schéma de cohérence des mobilités transfrontalières de l'Arc jurassien franco-suisse (document établi par arcjurassien.ch) ; prise de position sur un crédit pour la protection de la route des Gorges de Court contre les chutes de pierres ; prise de position sur l'octroi d'une concession hydraulique dans la Suze ; prise de position sur un

crédit pour la protection de la route des Gorges de Moutier contre les chutes de pierres ; prise de position sur la révision du plan directeur cantonal des itinéraires de randonnée pédestre ; prise de position sur un crédit en vue de l'établissement d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ; prise de connaissance des projets de construction et entretien des routes cantonales en 2012.

8. Collaboration avec le CAF

Plusieurs dossiers cités au chapitre précédent ont fait l'objet d'un traitement en commun ou d'un échange d'information avec le CAF. La liste ci-dessous n'est donc pas exhaustive et sert à donner un aperçu de la collaboration entre les deux conseils.

8.1 Séances communes

Le CJB et le CAF tiennent leur séance commune annuelle le 9 novembre. L'ordre du jour prévoit des échanges sur l'avenir institutionnel du Jura bernois, une concertation sur le droit de participation concernant les affaires de nominations, des informations sur les infrastructures ferroviaires, la LEAC, les arts de la scène et la représentation des francophones au Conseil national, l'adoption d'une fiche consacrée au bilinguisme à intégrer au programme de législature commun pour les affaires de formation, des prises de positions communes sur les hautes écoles en général, la HEP-BEJUNE en particulier, sur l'Unité francophone de l'OACOT et sur la question des langues dans les offices AI du canton de Berne. Une conférence de presse commune est également organisée suite à cette séance.

8.2 Relations entre les sections

Les sections INS et DECCO se réunissent en séances communes une fois par semestre, sans oublier la rencontre annuelle avec M. Pulver. De manière générale, l'instauration du jour fixe a permis d'intensifier les contacts tout en réduisant le nombre de séances, ce qui facilite les travaux.

8.3 Relations entre les Bureaux et les secrétariats généraux

Les secrétaires généraux se retrouvent une fois par mois avec le président de la COFRA, afin de faire le point sur les dossiers concernant la formation et la culture. Ils se coordonnent régulièrement lors de la préparation de prises de position. Les Bureaux se réunissent en mai, juste avant la publication de l'avis du CJB sur le rapport de l'AIJ. Les présidents ont plusieurs séances entre eux, notamment pour préparer la plénière commune et la conférence de presse commune qui suit.

8.4 Autres dossiers

Le CJB et le CAF échangent pour permettre de les compléter leurs projets de préavis concernant la révision de la loi sur l'école obligatoire. Ils prennent position en commun sur plusieurs dossiers (lignes directrices pour la scolarité obligatoire, places de stages au tribunal des mineurs, participation politique sur les affaires de nominations et sur les conférences politiques intercantionales, collaboration HE-Arc – HESB, etc.)

9. Partenariat direct et contacts avec les voisins

9.1 Partenariat direct (LStP. 28)

Le partenariat direct avec la RCJU s'exerce en 2011 sur plusieurs dossiers cités au chapitre 7 ainsi que sur le subventionnement de projets interjurassiens. Outre la poursuite des relations dans le domaine de la jeunesse (déléguée interjurassienne) et de la culture, de nombreuses collaborations sont mises en places ou renforcées dans le domaine du sport.

Le Gouvernement jurassien reçoit une délégation du CJB (Bureau + présidence et vice-présidence de la section Institutions) le 8 février pour une discussion sur les dossiers communs, en particulier sur l'avenir institutionnel de la région.

Le CJB est associé par le Département jurassien de l'économie et de la coopération à la mise en place d'une commission dans le secteur agricole (marché du lait).

Le CJB participe comme de coutume aux réunions administratives semestrielles consacrées aux affaires de l'AIJ, qui réunissent des représentants de la Confédération et des deux cantons. Il est invité à une séance de la section Culture de l'AIJ consacrée à l'institution commune « Sport ».

Le CJB procède en commun avec les deux cantons au Contrôle du contrat de prestation de la FISTAT.

Il soutient la reconduction de l'institution commune « Antenne de l'égalité » et intervient auprès du Conseil-exécutif après la décision de surseoir à la signature du contrat.

Le CJB a également l'occasion d'exercer le partenariat direct dans diverses séances du domaine de la formation (formation continue et écoles de musique) et du domaine de la coopération (séance-bilan avec la Fédération interjurassienne de coopération et de développement).

Le CJB et le Service jurassien de l'information et de la communication se collaborent pour la communication de la déléguée interjurassienne à la jeunesse (communiqués et conférences de presse).

Dans le domaine culturel, l'échec du CREA n'a pas empêché la poursuite des collaborations. Le CJB écrit en décembre au Département jurassien de la formation, de la culture et des sports en vue d'une rencontre consacrée au tricentenaire de l'Abbatiale de Bellelay en 2014.

9.2 Relations avec les voisins (LStP. 27)

Le CJB demande, dans le cadre du statu quo+, que le droit de partenariat direct soit étendu aux autres cantons voisins, en particulier celui de Neuchâtel.

Le CJB continue de siéger au groupe de portage politique du contournement sud-est de La Chaux-de-Fonds. Il initie une collaboration sur le plan culturel avec un festival neuchâtelois important : les Jardins musicaux, qui entendent se développer dans le Jura bernois.

Dans le cadre d'arcjurassien.ch et de la CTJ, le CJB siègera désormais au comité de pilotage de l'OSTAJ. Il est également consulté en 2011 sur un schéma de mobilité transfrontalière.

10. Communication

Le CJB organise en général une conférence de presse mensuelle pour informer des résultats de ses délibérations. Selon les besoins, certains dossiers peuvent faire l'objet d'une conférence de presse spécifique. Des conférences de presse sont également organisées avec des partenaires.

Date	Thèmes
5 janv.	Octroi d'une subvention extraordinaire à Mémoires d'Ici en vue de financer son installation définitive dans le bâtiment des Rameaux
27 janv.	Planification hospitalière, loi sur l'école obligatoire
24 fév.	Loi sur la protection de l'adulte et de l'enfant (autorités tutélaires), bilan 2010 et perspectives 2011 dans le domaine des subventions, planification hospitalière (précisions)
13 mars	Événement médiatique à l'occasion de la remise des distinctions du CJB pour mérites exceptionnels dans le domaine de la culture
4 avril	Localisation de la formation commerciale dispensée au ceff, rapport d'activités 2010, ordonnance sur les prestations d'insertion sociale
28 avril	Projet de territoire Suisse, loi sur les parcs naturels
27 mai	Rapport de l'AIJ sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne
30 mai	Election du Bureau, loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)
30 juin	Ordonnances sur l'aide sociale, sur l'introduction de la LAMal et sur les soins hospitaliers, plan sectoriel des chemins pédestres, modèle comptable pour les communes
1 ^{er} sept.	Subventions : moyens pour 2011, autorités tutélaires
8 sept.	LEAC : accord INS-CJB
29 sept.	Révision du concept culturel et séance avec les acteurs, infrastructures ferroviaires
27 oct.	Elections fédérales, POIAS, mesures d'économies cantonales, Antenne interjurassienne de l'égalité
14 nov.	Conférence de presse commune avec le CAF : formations bilingues, bilan de la réorganisation de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE
5 déc.	Statu quo+, AEMO Jura bernois
22 déc.	Contrat de prestation Abbatale Bellelay, loi sur le personnel, suppression des tests commerciaux payants dans les écoles de métiers
Total	16 conférences de presse

Par ailleurs, le CJB publie, en 2011, 12 communiqués de presse consacrés à des objets spécifiques, 11 communiqués réunissant des informations brèves sur ses activités et 8 communiqués sur l'octroi de subventions, soit un total de 31 communiqués.

11. Conclusion

CHAPITRE 3 - ORGANES

Les organes du CJB connaissent une grande stabilité en 2011, à l'exception du secrétariat qui passe de 2 à 3 personnes (pour un équivalent plein temps inchangé à 1.8 poste). Le CJB lance des démarches en vue d'accroître la dotation de son administration, qui peine à faire face à la hausse des sollicitations et à la complexité croissante des dossiers.

CHAPITRE 4 - SÉANCES

En comparaison avec 2010, le nombre de séances est stable. Les membres et l'administration du CJB sont de plus en plus impliqués dans des activités où ils sont appelés à représenter le conseil, ce qui montre l'importance qu'il a prise. La charge de travail qui pèse sur le secrétariat général et les efforts qui sont demandés aux élu-e-s s'en ressentent.

CHAPITRE 5 - SUBVENTIONS

Les recettes des trois fonds alimentés par les bénéficiaires de la loterie intercantonale Swisslos sont en baisse en raison du recul des recettes de Swisslos. Le Fonds pour les actions culturelles finit l'année en négatif, ce qui n'est pas acceptable et devra être évité à l'avenir. Toutefois, ce résultat est la conséquence d'une avance de subvention et la liquidité est assurée pour répondre aux demandes en temps voulu. Dans les Fonds de loterie et du sport, les soldes de fin d'année augmentent malgré la baisse des recettes du fait du recul des demandes, qui implique un recul des promesses de subventions. Le budget culturel est stable en ce qui concerne le soutien aux institutions et aux projets. Dans le cadre du débat sur la nouvelle LEAC, le CJB obtient de chaude lutte le maintien d'une enveloppe proportionnelle à la population, ainsi que de nouvelles compétences qu'il qualifie de première pierre apportée au statu quo+. L'année 2011 est également celle des travaux en vue d'adopter une directive sur le Fonds du sport pour les décisions applicables au CJB. Le dossier est à bout touchant à la fin de l'année. Au total, le CJB a accordé des subventions pour 3'527'895.55 francs en 2011 (2010 : 4.6 millions).

CHAPITRE 6 - NOMINATIONS

L'année 2011 a permis de constater que le Conseil-exécutif ne connaissait pas la procédure qu'il a lui-même proposée pour l'exercice de la participation politique du CJB dans les affaires de nomination selon l'article 19 OStP, comme l'ont démontré les ratés enregistrés dans le cadre de l'engagement du vice-chancelier de langue française. On retrouve ce problème aussi à un niveau moindre dans d'autres procédures, où les responsables ne savent pas clairement quand consulter et comment procéder. Une rencontre avec la DAJ en 2012 doit permettre de régler cette question.

CHAPITRE 7 - AUTRES ACTIVITES

Sans revenir sur les activités du CJB qui sont décrites dans manière étendue dans le chapitre 7, il convient de relever, pour chaque section, certains dossiers où le CJB a donné une impulsion décisive ou joué un rôle important.

La section INST a fourni un gros travail en vue de permettre au CJB de se prononcer sur la suite à donner au rapport de l'AIJ sur l'avenir institutionnel de la région.

La section ECO a noué des contacts plus étroits avec le beco, qui lui ont notamment permis d'obtenir de meilleures informations sur les projets de politique régionale ou le tourisme, et de siéger directement au comité de l'OSTAJ (et non plus par l'intermédiaire d'un agent de l'administration).

La section SAP a eu plus de travail que la moyenne, en particulier avec les dossiers des hôpitaux et des POIAS, mais aussi en raison de son rôle d'intermédiaire pour assurer le transfert du subventionnement de la déléguée à la jeunesse depuis la JCE vers la SAP.

La section JCE a pour sa part travaillé à assurer la continuité du financement du poste de déléguée par les communes, avec un grand succès.

La section INS a obtenu de bons résultats en étant suivie par l'INS sur plusieurs dossiers, dont certains étaient des plus sensibles (localisation du site de formation commerciale du ceff, filière ES en soins infirmiers, abandon de la suppression d'une heure d'école dans la partie francophone, interdiction des tests de type Multicheck dans les écoles professionnelles). Par contre, la gestion de la participation du CJB aux conférences politiques intercantionales a été chaotique et a constitué un recul par rapport aux pratiques antérieures.

La section POMFIN a travaillé à l'édiction de directives sur le Fonds du sport. Elle a fait montre d'une forte maîtrise pour des dossiers complexes (réponse au Contrôle des finances, mise en oeuvre de la nouvelle ordonnance sur le Fonds du sport, soutien au Tour de Romandie et au Trial des nations, etc.)

La section Culture s'est opposée avec succès au projet de LEAC qui risquait de mettre en péril une partie de la culture francophone dans le canton de Berne. Elle a organisé la première remise des distinctions pour méritent exceptionnels dans le domaine de la culture.

Enfin, la section TTE s'est fortement engagée dans la défense des intérêts du Jura bernois en matière de transports publics et privés.

CHAPITRE 8 - COLLABORATION AVEC LE CAF

La collaboration avec le CAF est habituelle à tous les niveaux, ainsi que le prévoit le règlement commun. Les séances et dossiers communs ont connu une intensification qui découle certainement de l'habitude qu'ont les conseils de travailler ensemble, en particulier dans le domaine de la formation. La collaboration va nettement au-delà du minimum prévu par le règlement commun.

CHAPITRE 9 - PARTENARIAT DIRECT ET RELATIONS AVEC LES VOISINS

Outre les contacts réguliers imputables aux collaborations désormais bien établies (Fonds du sport, déléguée à la jeunesse, Fondation interjurassienne pour la statistique), le CJB et le canton du Jura ont des contacts réguliers au gré des dossiers et se retrouvent de plus en plus souvent dans des séances communes. Toutefois, si les liens au niveau administratif sont étroits et se développent, les liens au niveau politique sont relativement peu prononcés.

CHAPITRE 10 - COMMUNICATION

La communication des activités du Conseil du Jura bernois est en général dictée par le rythme – mensuel – de ses séances, qui donnent lieu, dans les jours qui suivent, à :

- a. une conférence de presse où les principales décisions sont présentées ;
- b. un communiqué avec quelques informations brèves ;
- c. un communiqué consacré aux subventions.

Le CJB a légèrement moins communiqué en 2011 par rapport en 2010. Le recul est surtout dû à la communication sur les subventions, qui ont été plus irrégulièrement réparties tout au long de l'année.

12. Abréviations

AAEB	Archives de l'Ancien Evêché de Bâle
AIJ	Assemblée interjurassienne
AJU	Alliance jurassienne
ARJB	Association régionale Jura-Bienne
beco	Service cantonal de l'économie
BEJUNE	Berne-Jura-Neuchâtel
BUR	Bureau du CJB
CAF	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne
ceff	Centre de formation professionnelle Berne francophone
CEP	Chambre d'économie publique du Jura bernois
CGSO	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CIP	Centre interrégional de perfectionnement
CJB	Conseil du Jura bernois
CMJB	Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne
COFRA	Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique
CSG	Conférence des secrétaires généraux de l'instruction publique de la Suisse romande
CTJ	Conférence Transjurassienne
CULTURE	Section Culture
DAJ	Délégation du Conseil-exécutif aux affaires jurassiennes
DECOO	Délégation du CAF à la coordination scolaire romande et interjurassienne
ECO	Direction de l'économie publique / Section Economie publique
FIN	Direction des finances
FISTAT	Fondation interjurassienne pour la statistique
FRI	Fondation rurale interjurassienne
HE-Arc	Haute école Arc
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel
HESB	Haute école spécialisée du canton de Berne
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HJB	Hôpital du Jura bernois
INS	Direction de l'instruction publique / Section Instruction publique
INST	Section Institutions

JCE	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques / Section Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques
LEAC	Loi sur l'encouragement des activités culturelles
LStP	Loi sur le statut particulier du Jura bernois
OSStP	Ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois
PBD	Parti bourgeois-démocratique
PDC-PLJ	Entente parti démocrate chrétien – parti libéral jurassien
PEv	Parti évangélique
PLR	Parti libéral-radical
POIAS	Programmes d'occupation et d'insertion dans le cadre de l'aide sociale
POM	Direction de la police et des affaires militaires
POMFIN	Section Police, affaires militaires et finances
PS	Parti socialiste
PSA	Parti socialiste autonome
RC-CH	Association Région capitale suisse
SAP	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale / Section Santé publique et prévoyance sociale
TTE	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie / Section Travaux publics, transports et énergie
UDC	Union démocratique du centre

13. Annexes

Annexe 1	Liste des membres du CJB
Annexe 2	Composition des sections
Annexe 3	Liste des séances plénières
Annexe 4	Statistiques sur la participation aux séances